

COMMUNE DES ACHARDS
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2019

Nombre de conseillers en exercice : 38.

Date de convocation 18 Juin 2019.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal de la Commune Les Achards, dûment convoqué par Monsieur Daniel GRACINEAU, Maire, le dix-huit juin, s'est réuni en séance ordinaire salle du conseil communautaire à la Communauté de Commune du Pays des Achards.

Présents : Daniel GRACINEAU, Jean-Luc BRIANCEAU, Michel VALLA, Odile DEGRANGE, Dominique CHOISY, Claire BRIANCEAU, Jean DIEU, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Guylaine CORNUAUD, Martial CAILLAUD, Yannick DEBIEN, Gilbert GAUDIN, Jean-Pierre CITEAU, Nathalie KARCHER, Mickael ONILLON, Vanessa VITGIER, Alice LENNE, Isabelle GIGAUD, Thierry DELGHUST, Nicole EDOUARD, Gérard JOURDAIN, Christelle GAUBERT, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Christelle MICHON.

Absents excusés :

Absents : Valérie BENOIT, Vincent PIVETEAU, Véronique DE MARCELLUS, Nicolas PANIER, Christophe CABANETOS, Lynda PRUVOST, Elodie GOGUET, Benoit REMAUD, Corinne BRAUD, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Camille MORNET, Patrick RUCHAUD

Yannick DEBIEN a été désigné comme secrétaire de séance.

Préalablement à l'ouverture de la séance, Messieurs Patrice PAGEAUD et Yann THOMAS ont présenté aux membres du conseil municipal, la synthèse du bilan du projet de territoire 2014-2020.

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 27 mai 2019

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 27 mai 2019.

2. DECISIONS DU MAIRE

Marchés inférieurs à 50 000 euros HT

Par délibération du 3 janvier 2017, et conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a donné délégation au maire pour prendre certaines décisions dont il doit rendre compte à l'assemblée.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prise en vertu de ladite délégation.

Droit de préemption urbain :

2019: Renonciation à préempter les parcelles cadastrées :

Le tableau a été adressé aux membres du conseil municipal

1. FINANCES

D 2406201900 : D 24062019-00 : Transfert des biens affectés à l'enfance jeunesse à la communauté de communes affectés :

M Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence enfance jeunesse a été transférée à la Communauté de Communes du Pays des Achards depuis le 1er janvier 2017,

Afin de continuer dans cette démarche, il convient de transférer comptablement les biens communaux affectés à 100% à l'enfance-jeunesse vers la communauté de communes du Pays des Achards.

Monsieur le Maire présente la liste des biens à transférer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité :

- Le transfert des biens affectés à l'enfance jeunesse à la Communauté de Communes selon la liste jointe en annexe,
- L'imputation des écritures comptables à l'inventaire de la Commune
- Et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

D 24062019-01 : Décision Modificative N°3/2019 :

Afin de corriger le budget principal 2019, Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative suivante n°3/2019, en votant par chapitre et par opération :

- Régularisation des opérations d'ordre budgétaires et des inscriptions budgétaires de la décision modificative N°1 et du budget principal entre les chapitres 16 et 041.

Chap.	Fonct.	Gest.	Serv.	Ant.	Art.	Op.	Libellés	DEPENSES		RECETTES	
								Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
16	01	FINA	AFG	LA	1641	-	D- Emprunts	0,00 €	1 760 362,64 €	0,00 €	0,00 €
041	01	FINA	AFG	LA	1641	-	D- Opérations patrimoniales	1 760 362,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	01	FINA	AFG	LA	166	-	D- Refinancement de la dette	1 790 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041	01	FINA	AFG	LA	166	-	D- Refinancement de la dette	0,00 €	1 760 362,64 €	0,00 €	0,00 €
020	01	AFGE	AFG	LA	020	-	D- Dépenses imprévues	0,00 €	29 637,36 €	0,00 €	0,00 €
16	01	FINA	AFG	LA	1641	-	R-Emprunts	0,00 €	0,00 €	1 300 362,64 €	0,00 €
16	01	FINA	AFG	LA	166	-	R- Refinancement de la dette	0,00 €	0,00 €	460 000,00 €	0,00 €
041	01	FINA	AFG	LA	166	-	R- Refinancement de la dette	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 760 362,64 €
TOTAL INVESTISSEMENT								3 550 362,64 €	3 550 362,64 €	1 760 362,64 €	1 760 362,64 €

INVESTISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité, la décision modificative N°3 du Budget Principal.

D 24062019-02: Lotissement Les Jonquilles : Convention SYDEV relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension de réseau électrique:

L'aménagement d'un lotissement Rue des Jonquilles à La Chapelle-Achard nécessite la réalisation de travaux de desserte en énergie électrique et/ou de génie civil pour les réseaux d'éclairage et de communication électronique. Ces travaux ont été estimés à 285 685,00€HT, avec une participation communale répartie de la façon suivante :

Taux de participation : 60%

- Réseaux électrique basse tension	64 472,00€
- Réseaux électrique Haute tension	66 648,00€

Taux de participation : 100%

- Infrastructure de communications électroniques	39 099,00€
- Eclairage Public	5 414,00€
- Tranchée Gaz	22 642,00€

Soit un montant total de participation de **198 275,00€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention SYDEV relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension de réseau électrique.

D 24062019-03 : Prise en charge d'un timbre fiscal suite à erreur de l'administration lors de l'établissement d'un passeport :

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une erreur intervenue lors de la remise d'un passeport à un administré qui a bien été enregistré comme « non remis » dans le logiciel de la préfecture.

Or suite au déménagement, les services préfectoraux n'ont pas conservé les dossiers enregistrés avant cette date. Ils n'ont ainsi pas eu l'information de la non remise du passeport. Celui-ci doit donc être refait dans sa totalité.

Par conséquent, l'administré concerné doit ramener l'ensemble des documents et notamment racheter un timbre fiscal de 86€. N'étant pas responsable de cet erreur, Monsieur le maire propose la prise en charge du timbre fiscal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la prise en charge du timbre fiscal de 86€.

D 24062019-04 : Subvention à l'association « La Plume des Achards:

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la complétude du dossier de demande de subvention de l'association « La Plume des Achards ».

Celle-ci sollicite une subvention de 2 000€. Compte tenu des critères fixés par le règlement communal d'attribution des subventions, l'association « La Plume des Achards » peut prétendre à une subvention de 1 906€.

Il est demandé de se prononcer sur cette subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité le versement d'une subvention de 1 906€ à l'association La Plume des Achards.

INFORMATIONS : Les élus souhaitent, afin d'aider les associations dans la gestion de leurs comptes qu'il leur soit communiqué les différentes formations existantes proposées notamment par la maison des associations ainsi que la possibilité d'acquérir auprès du CDOS un logiciel comptable pour environ 50€/an.

2. RESSOURCES HUMAINES

D 24062019-04 : Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste d'Adjoint Technique Saisonnier:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° D 27052019-0 du 27 mai 2019 (en particulier le tableau des effectifs modifié) ;




Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : Entretien des Espaces Verts, Soutien à l'installation des manifestations estivales, Petits travaux de voirie.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

- Création d'un poste d'Adjoint Technique pour activité saisonnière à temps complet
- Modifier comme suit le tableau des effectifs, à compter du 08/07/2019 :

GRADES	Temps	Pourvu	Non Pourvu
Attaché	35,00 h		1
Rédacteur Principal 1ère classe	35,00 h	1	
Rédacteur	35,00 h	1	
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	35,00 h	6	
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	35,00 h	1	
Adjoint Administratif	35,00 h	3	
Adjoint Administratif	28,00 h	1	
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	35,00 h	1	
ETAPS Principal de 1ère classe	35,00 h	1	
Agent de Maîtrise Principal	35,00 h	1	
Agent de Maîtrise	35,00 h	1	
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	35,00 h	2	
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	35,00 h	2	0
Adjoint Technique	35,00 h	7	1
Adjoint Technique	28,00 h	1	
Adjoint Technique	27,00 h	1	
Adjoint Technique	6,50 h	1	
Adjoint Technique (CDD accroissement d'activité saisonnière)	35,00h		1
TOTAL		31	3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

-  **APPROUVE** la création et la suppression du poste ci-dessus désigné ;
-  **VALIDE** les modifications du tableau des effectifs de la commune des Achards ainsi proposées ;
-  **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

3. MARCHES PUBLICS

D2406201906 SyDEV – Approbation de l'avenant n°1 à la convention pour les travaux d'effacement des réseaux : rue du Stade – Convention N°2018.EFF.0151

Les travaux de réfection de la chaussée rue du Stade sont prévu pour 2019, l'effacement des réseaux de cette rue ont donc déjà commencé, ces travaux d'effacement des réseaux ont été estimés par le SyDEV pour un montant de 55 238,00 € HT, avec une participation communale à hauteur de 30 251,00 € HT, somme prévue au budget 2018 et actée en Conseil Municipal du 19 novembre 2018.

Cependant, à la demande de la mairie un bicouche ainsi qu'une tranchée supplémentaire pour l'éclairage vont être réalisés, ces travaux sont estimés par le SYDEV pour un montant de 6 260 € HT avec une participation communale à hauteur de 4 382 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✚ **Charge** le SyDEV d'effectuer les travaux complémentaires à l'effacement des réseaux rue du Stade,
- ✚ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention N°2018.ECL.0910 ainsi que l'ensemble des documents nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

4. URBANISME

D 24062019-06 : Dénomination des Rues du Lotissement Les Jonquilles

Les travaux de viabilisation du lotissement Les Jonquilles sont en cours. Plusieurs concessionnaires ont sollicité le service urbanisme afin de connaître les noms des rues à préciser dans leurs déclarations.

Il est proposé, afin de conserver l'identité de cette zone, de choisir des noms en rapport avec la culture de la vigne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **FIXE** à l'unanimité le nom des rues du Lotissement Les Jonquilles de la façon suivante :

- Rue de la Vigne
- Rue du Sarment
- Rue du Cep
- Rue de la Treille
- Impasse du Raisin
- Impasse des vendanges

QUESTIONS DIVERSES

- **Site du Potager** : Une seconde réunion sur le devenir du Potager a permis l'expression de nombreuses idées quant au devenir du site. Deux orientations prédominent : Un aménagement plutôt touristique ou un site tourné vers l'action culturelle :
 1. Touristique : Activités ludiques dans la philosophie d'un parc de loisirs par exemple
 2. Activités culturelles : La grange pourrait accueillir une résidence d'artistes, permettre des expos, la location de salles, un lieu culturel. Le site pourrait permettre l'implantation de jardins familiaux, un petits parcs animaliers (type ferme)...

La commune souhaite que le site reste propriété communale.

Il convient maintenant d'élaborer un cahier des charges pour un appel à projet. Pour se faire, il peut être fait appel à des partenaires extérieurs. Les élus souhaitent que la CCPA soit associée au projet notamment sur l'aspect touristique.

- Rencontre avec l'association « Contact » : la DIRECCTE souhaite la conservation du chantier d'insertion. Il a été donné à l'association « Contact », un accord de principe pour l'entretien du site du potager et les alentours proches. L'association doit faire une proposition à la DIRECCTE avant le 30 juin et ne recevra de réponse qu'à l'automne pour un démarrage de session fin d'année. Cette intervention de l'association sur le site ne couvrirait que le temps de la réflexion nécessaire à la mise en place d'un projet.
- Présentation par Yannick DEBIEN des travaux réalisés, en cours ou restant à réaliser
- Michel VALLA informe l'assemblée du départ en retraite à la rentrée de Marie-Paule RETAILLEAU, proviseur du collège public. Les effectifs pour la prochaine rentrée sont de 447 élèves. La programmation de l'extension du collège est d'ores et déjà prévue pour une ouverture en 09/2022.

**Compte tenu du nombre important de conseillers en congés fin juillet, LE PROCHAIN
CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE 26 Aout 2019.**

La séance du conseil municipal est clôturée à 23H00.

Le Maire,

Daniel GRACINEAU